RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 05981
Numéro SIREN : 750 324 154
Nom ou dénomination : CITAGONE

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2017 sous le numéro de dépôt 71451

20170714512016

DATE DEPOT : 09/08/2017

N° DE DEPOT : 71451

N° GESTION : 2012B05981

N° SIREN : 750324154

DENOMINATION : CITAGONE

ADRESSE : 95 boulevard Beaumarchais 75003 Paris

MILLESIME : 2016

.

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
09 AOUT 2017
71451
numéro de dépôt

CITAGONE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A CAPITAL VARIABLE
SIEGE SOCIAL : 95 BOULEVARD BEAUMARCHAIS
75003 PARIS
R.C.S. PARIS 750 324 154

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE, ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE

REUNION DU 30 JUIN 2017

1 - LIEU DE REUNION : Novotel Paris Sud, 3-5 Place des Marseillais, 94227 CHARENTON LE PONT

2 - HORAIRE D'OUVERTURE : 9 Heures 30

3 - CONVOCATION :

3.2. - Mode :

- Associés : Lettres individuelles adressées le 15 juin 2017.
- Commissaire aux comptes : Lettre recommandée AR adressée le 15 juin 2017.

4 - ORGANISATION DE LA REUNION :

4.1. - Participants à la réunion :

4.1.1. – Commissaire aux comptes :

- Le Cabinet Eric GUITON AUDIT est présent.

4.1.2. - Associés :

	NOMBRE	NOMBRE D'ACTIONS
Présents et votants par correspondance	51	696
Représentés	7	42
TOTAUX	58	738

Actions présentes et représentées :

Mentions :

- Coordonnées des Associés présents ;
- Coordonnées des Associés représentés et de leurs mandataires ;
- Coordonnées des Associés ayant voté par correspondance.

4.2. - Feuille de présence :

Mentions :

- Coordonnées des Associés présents ;
- Coordonnées des Associés représentés et de leurs mandataires ;
- Bulletins de vote.

Signature :

Chaque Associé ou mandataire présent a signé la feuille de présence, lors de son entrée en séance.

4.3. Bureau :

- Président : M. Gilles FAGES, en sa qualité de Président.

- Secrétaire : M. Franck LE MEVEL

Sur la base de ces constatations, le Bureau déclare l'Assemblée régulière et compétente pour statuer sur son ordre du jour.

5 - DOCUMENTS DEPOSES SUR LE BUREAU :

- Double de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes et accusé de réception de celle-ci ;

- Double des lettres de convocation des Associés ;

- Feuille de présence et procurations des Associés représentés ;

- Bulletins de vote ;

- Les comptes annuels et l'inventaire au 31 décembre 2016 ;

- Rapport de gestion du Président, arrêté lors du Comité de direction du 19 mai 2017 ;

- Rapports, général et spécial, du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2016 ;

- Tableau des résultats des quatre premiers exercices ;

- Liste des Associés ;

- Exposé des motifs et texte des projets de résolutions émanant du Président et arrêtés lors du Comité de Direction du 19 mai 2017.

6 - DROIT DE COMMUNICATION PREALABLE DES ASSOCIÉS :

Tous les documents pour lesquels les Associés disposent d'un droit de communication ont été tenus, au siège social, à leur disposition, dans les délais réglementaires.

L'Assemblée reconnaît l'exactitude des déclarations concernant l'information des Associés.

7 - ORDRE DU JOUR :

7.1. – ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE :

- Modification de quelques dispositions des Statuts et du Règlement Intérieur ;

- Retrait/démission d'Associés ;

- Questions diverses.

7.2. – ORDRE DU JOUR ORDINAIRE :

- Lecture :

 - du rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société durant l'exercice 2016 ;
 - des rapports, général et spécial, du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2016 ;

- Examen et approbation du bilan et des comptes annuels de l'exercice 2016 ;

- Quitus aux mandataires sociaux ;

- Examen des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39§4 du Code Général des Impôts ;

- Affectation du résultat net de l'exercice 2016 ;

- Conventions et opérations réglementées objets du rapport spécial du Commissaire aux comptes ;

- Nomination des premiers membres du Conseil d'administration ;

- Questions diverses.

8 - DEBATS ET DISCUSSIONS :

Le Président fait procéder à la lecture de son rapport et de ceux du Commissaire aux comptes.

Le Président complète ces lectures par tous renseignements demandés et à l'issue des débats, il est demandé aux Associés de se prononcer sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

9 - ADOPTION DES RESOLUTIONS :

9.1. – RESOLUTIONS RELEVANT DE L'ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE :

RESOLUTION N° UN – MODIFICATION DE QUELQUES DISPOSITIONS DES STATUTS :

Sur proposition du Comité de Direction et du Président,

L'Assemblée Générale des Associés

A) DECIDE

- de remplacer le terme « COOPAR » figurant dans les Statuts par le terme « Compagnie des Architecteurs » ;

- qu'au titre des personnes physiques pouvant être associées sont prévues celles agréées par le Conseil d'administration en raison de leurs compétences professionnelles, techniques, financières.

- qu'au titre des cas d'exclusion, y figure celui des associés exclus de la Compagnie des Architecteurs ou qui ont perdu leurs qualités ou ne remplissent plus les conditions pour demeurer associés de celle-ci.

- qu'au titre du Comité de Pilotage, il est précisé que peuvent en être membres sur décision du Conseil d'administration les personnes physiques disposant de compétences et/ou expériences professionnelles, techniques et/ou financières.

B) MODIFIE en conséquence

- l'alinéa 10.2 de l'Article 10 « Admission – Conditions requises » des Statuts qui aura désormais la rédaction suivante :

« 10.2. – Une personne peut être agréée en qualité d'associé si elle remplit, selon qu'elle est une personne physique ou une personne morale, les qualités suivantes :

10.2.1. – Si elle est une personne physique :

(i) soit être associée d'une Société d'Architecteurs (« SAR ») elle-même associée de la Compagnie des Architecteurs, ou d'une SAR PROMOTION dès lors que celle-ci est contrôlée par les associés de la SAR dont il est membre ou par cette SAR elle-même, celle-ci étant associée de la COMPAGNIE DES ARCHITECTEURS, et être en activité et exercer sa profession principalement dans la SAR et/ou dans la SAR PROMOTION telles que celles-ci sont définies au (i) ci-dessus,

(ii) soit être choisie par le Conseil d'administration en considération de ses compétences professionnelles et techniques,

(iii) n'être pas en situation d'incapacité civile ou juridique,

(iv) n'avoir pas fait ou ne pas faire l'objet d'une condamnation pénale définitive pour agissements délictueux ou criminels.

10.2.2. – Si elle est une personne morale,

(i) avoir la qualité de SAR associée de la COMPAGNIE DES ARCHITECTEURS ou celle de SAR PROMOTION contrôlée par une SAR associée de la COMPAGNIE DES ARCHITECTEURS et/ou par des personnes physiques associées d'une SAR elle-même associée de la COMPAGNIE DES ARCHITECTEURS,

(ii) n'être pas sous procédures collectives, ni en dissolution ou liquidation,

(iii) être à jour et avoir respecté (la SAR candidate ou la SAR contrôlant directement et/ou par ses associés la SAR PROMOTION candidate) ses obligations vis à vis de la COMPAGNIE DES ARCHITECTEURS et/ou de la société ARCHITECTEURS ASSOCIES nées des Statuts de celles-ci ou de leur Règlement Intérieur ou encore de toute convention ou engagement souscrit vis à vis de l'une et/ou l'autre de ces deux sociétés. »

C) AJOUTE un alinéa (iv) au 12.1 de l'Article 12 des Statuts :

« (iv) exclusion de la COMPAGNIE DES ARCHITECTEURS, perte des qualités et/ou conditions pour demeurer membre de celle-ci. »

D) MODIFIE l'alinéa 21.1.1. de l'Article 21 Comité de Pilotage, lequel sera désormais rédigé comme suit :

« 21.1.1. – Le Comité de Pilotage est composé de six (6) membres au moins et de quinze (15) au plus, nommés ou renouvelés par le Conseil d'Administration sur proposition du Président, choisis en raison de leurs qualités d'Administrateurs de la Société, ou d'associés de SAR membres de la COMPAGNIE DES ARCHITECTEURS ou encore en raison de leurs compétences et/ou expériences professionnelles, techniques ou financières, ayant fait actes de candidature. Lesdits membres sont des personnes physiques. »

Cette résolution, mise aux voix, a recueilli :

VOIX POUR	56
VOIX CONTRE	2
ABSTENTIONS	/

CETTE RESOLUTION EST ..adoptée

RESOLUTION N° DEUX – MODIFICATION DE QUELQUES DISPOSITIONS DU REGLEMENT INTERIEUR :

Sur proposition du Comité de Direction et du Président,

L'Assemblée Générale des Associés

A) DECIDE

- de remplacer le terme « COOPAR » figurant dans le Règlement Intérieur par le terme « Compagnie des Architecteurs » ;

- de préciser que les sociétés de portage des opérations de promotion seront contrôlées par la Société, laquelle devra en détenir, a minima, la majorité du capital et des droits de vote ; à titre dérogatoire, dans les cas de co-promotion impliquant des tiers promoteurs du fait de leur importance, la Société pourra, sur validation du Conseil d'administration, ne pas avoir la qualité d'associée majoritaire ;

- que les règles relatives à l'implication des responsables et architectes en charge d'opérations (responsabilisation au niveau des marges, des délais) soient précisées.

B) MODIFIE en conséquence :

- Les derniers alinéas de l'Article 2 – Vocation de la Société en matière de partenariat comme suit :

 « Les opérations de promotion retenues seront portées par des sociétés ad hoc, notamment sociétés de construction-vente, dans lesquelles, si elle n'en est pas associée unique, la Société détiendra au moins la majorité du capital et des droits de vote.

 Exceptionnellement, dans les cas de co-promotion importante impliquant des partenaires tiers promoteurs, la Société pourra, après validation par le Conseil d'administration, y détenir une participation non majoritaire. »

C) DEPLACE l'ancien Article 6 lequel sera désormais numéroté Article 5.

D) AJOUTE un nouvel Article 6 « Règles applicables aux responsables et architectes en charge d'opérations de promotion, lequel est rédigé comme suit :

> ***« Article 6 – Règles applicables aux responsables et architectes en charge d'opérations de promotion***
>
> *Le ou les responsables, le ou les architectes intervenant dans lesdites opérations, veilleront au maintien des marges selon les règles et modalités précisées dans les conventions de gestion et de MOE y afférentes et leurs rémunérations seront affectées par un bonus ou un malus selon que les marges réalisées sont conformes ou non conformes à celles prévues dans lesdites conventions, bonus et malus faisant l'objet d'une fixation par opération.*
>
> *Les contrats ou conventions relativement à ces opérations intégreront également la gestion des TMA et les pénalités corrélatives éventuelles, transposées des contrats et dispositions proposés par l'Ordre des Architectes. »*

Par suite, les anciens articles numérotés de 6 à 9 portent désormais les nos 7 à 10.

Cette résolution, mise aux voix, a recueilli :

VOIX POUR	55
VOIX CONTRE	3
ABSTENTIONS	/

CETTE RESOLUTION EST ..adoptée

RESOLUTION N° TROIS –DEMISSION – RETRAITS ET EXCLUSION D'ASSOCIES :

Sur information et proposition du Comité de Direction et du Président,

L'Assemblée Générale des Associés

A) PREND ACTE QUE

- *la SARL DOMAS ARCHITECTEURS, titulaire de 10 actions, mise en liquidation judiciaire, ne remplit plus les critères pour demeurer Associé,*

B) PREND ACTE QUE

- la Société ALAIN KRIER SARL, titulaire d'une (1) action,
- Mme Marie-Luce LEFRANC, M. Pierre LEFRANC et la société 2l+d, titulaires ensemble de dix (10) actions,
- M. Jean MARTIN, titulaire de vingt (20) actions,
- M. Jocelyn VIGER, titulaire d'une (1) action,

Ont démissionné et fait usage de leur droit de retrait de la Société, ce qui a été accepté par le Comité de Direction lors de sa séance du 19 mai 2017

C) DECIDE

- L'exclusion de la société SARL DOMAS ARCHITECTEURS, conformément aux dispositions de l'Article 12 des Statuts,

D) ACCEPTE

- Le retrait des Associés démissionnaires conformément aux dispositions de l'Article 11 des Statuts.

E) CONFERE

- au Président Directeur Général de la Société tous pouvoirs pour réaliser matériellement l'exclusion et le retrait des Associés ci-dessus mentionnés, annuler leurs actions par réduction du capital à concurrence de la valeur nominale desdites actions annulées, modifier l'Article 7 « Capital social » des Statuts, fixer et payer le prix de remboursement des actions annulées selon les dispositions des Statuts et du Règlement Intérieur sur l'exclusion, le retrait des Associés et la variabilité du capital.

Cette résolution, mise aux voix, a recueilli :

VOIX POUR	57
VOIX CONTRE	1
ABSTENTIONS	/

CETTE RESOLUTION EST ..adoptée

9.2. – RESOLUTIONS RELEVANT DE L'ORDRE DU JOUR ORDINAIRE :

RESOLUTION N° QUATRE - EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ANNUELS :

A) APRES AUDITION :

- Du rapport de gestion du Président relatant et commentant les opérations et la marche des affaires sociales durant l'exercice social clos le 31 décembre 2016 ;

- Du rapport général du Commissaire aux comptes contenant les observations et avis de celui-ci sur les comptes annuels de l'exercice 2016 ;

- Des informations et précisions fournies lors des débats ;

L'ASSEMBLEE APPROUVE :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe,

de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 dont la forme et le contenu ont été arrêtés par le Président, et vérifiés par le Commissaire aux comptes, dans les délais réglementaires.

B) L'Assemblée prend acte de l'application des méthodes de présentation et d'évaluation en vigueur pour les comptes des sociétés commerciales et appliquées aux comptes de l'exercice social précédent.

C) L'Assemblée consent quitus au Président et aux Membres du Comité de Direction.

Cette résolution, mise aux voix, a recueilli :

	A	B	C
VOIX POUR	50	50	50
VOIX CONTRE	8	8	8
ABSTENTIONS	—	—	—

CETTE RESOLUTION EST ...adoptée

RESOLUTION N° CINQ - EXAMEN DES DEPENSES NON DEDUCTIBLES DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES VISEES A L'ARTICLE 39§4 DU CGI :

L'assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'aucune dépense non déductible de l'impôt sur les sociétés, au sens de l'article 39§4 du Code Général des Impôts, n'a été constatée ni camptabilisée au cours de l'exercice 2016.

Cette résolution, mise aux voix, a recueilli :

VOIX POUR	51
VOIX CONTRE	7
ABSTENTIONS	—

CETTE RESOLUTION EST ..adoptée

RESOLUTION N° SIX - AFFECTATION DES RESULTATS :

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2016 selon le tableau suivant :

AFFECTATION ADOPTEE

MONTANT ET ORIGINE DES SOMMES A AFFECTER		AFFECTATION ADOPTEE ET POSTES CONCERNES	
1.1. - RESULTAT 2016 :		2.1. - DOTATIONS AUX POSTES DE :	
Perte	(5.273)	Réserve légale	-
		Autres réserves	-
		Report à nouveau	(5.273)
TOTAL	(5.273)	TOTAL	(5.273)

Les postes comptables concernés par cette affectation enregistreront les flux ci-après :

IMPUTATION COMPTABLE DU RESULTAT 2016

POSTES COMPTABLES	SOLDE AVANT AFFECTATION	AFFECTATION	SOLDE APRES AFFECTATION
Résultat 2016	(5.273)	+5.273	–
Report à nouveau	(117.094)	(5.273)	(122.367)

Conformément à la législation en vigueur, l'Assemblée Générale rappelle qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la constitution de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, a recueilli :

VOIX POUR	49
VOIX CONTRE	8
ABSTENTIONS	/

CETTE RESOLUTION EST ...adoptée

RESOLUTION N° SEPT - CONVENTIONS ET OPERATIONS SPECIALES :

APRES AUDITION :

- Du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par les Articles L. 227-10 et suivants du Code de Commerce,

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE APPROUVE CE QUI Y FIGURE.

Cette résolution, mise aux voix, a recueilli :

VOIX POUR	55
VOIX CONTRE	2
ABSTENTIONS	1

CETTE RESOLUTION EST ...adoptée

RESOLUTION N° HUIT – DESIGNATION DES PREMIERS MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

En application des dispositions de l'article 20.1.2 des Statuts, l'Assemblée Générale désigne chacune des personnes titulaires des mandats d'Administrateurs au sein de la Société ARCHITECTEURS ASSOCIES en qualité d'Administrateur de la Société, pour une durée de quatre (4) ans.

Sont ainsi nommés Administrateurs de la Société :

- M. ANJUERE Patrick
- M. CADBY Rémy
- M. DUBALEN Yves
- M. FAGES Gilles
- M. AUCHON Florent
- M. KOKA Bilgin
- M. RETHORE Jean-François
- M. ROUSSEL Richard
- Mme RICKWAERT Laurence
- M. TAHISIER Mathieu

Cette résolution, mise aux voix, a recueilli :

VOIX POUR	55
VOIX CONTRE	3
ABSTENTIONS	—

CETTE RESOLUTION EST ..adoptée

o o
o

10 - PROCES-VERBAL :

Les résolutions adoptées au cours de cette réunion ont fait l'objet du présent procès-verbal, signé, après lecture, par les membres du Bureau.

Tout porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait de celui-ci pourra effectuer toutes formalités requises (de publicité, de dépôt ou autres), notamment auprès du Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

11 - HORAIRE DE CLOTURE : 10 heures 30

PRESIDENT
M. Gilles FAGES

SECRETAIRE,
M. Franck LE MEVEL

C . E . G . A .

CABINET ERIC GUITON AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Auprès de la Cour d'Appel de Nimes

SOCIETE CITAGONE

Société par Actions Simplifiée

à capital variable

Siège social : 95, boulevard Beaumarchais

75003 PARIS

RAPPORT

DU

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2016

SARL au capital de 100 000 €
RCS Avignon 494 005 507

Siege social Gourgoumelle
84220 ROUSSILLON

Téléphone 04 90 78 33 66
Telécopie: 04 90 78 23 75
Mail. guiton eric@orange fr

C . E . G . A .

CABINET ERIC GUITON AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Auprès de la Cour d'Appel de Nimes

A Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale du 30 juin 2016, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CITAGONE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

SARL au capital de 100 000 €
RCS Avignon 494 005 507

Siège social. Gourgoumelle
84220 ROUSSILLON

Téléphone: 04 90 78 33 66
Télécopie: 04 90 78 23 75
Mail: guiton eric@orange fr

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

Les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Roussillon, le 19 mai 2017

Pour la S.A.R.L. CABINET ERIC GUITON AUDIT

Le commissaire aux comptes

Eric GUITON

BILAN ACTIF

CITAGONE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/16	Valeurs nettes au 31/12/15	Variation en valeur	Variation en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	5 822	17 348	-11 526	-66
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	14 590	25 516	-10 926	-43
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillag. indus				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	118 470	108 520	9 950	9
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**138 882**	**151 384**	**-12 502**	**-8**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et sercices)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)	500 609	431 910	68 699	16
Autres (3)	1 559 373	1 010 517	548 857	54
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	168	150 168	-150 000	-100
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	68 268	75 156	-6 888	-9
Charges constatées d'avance(3)	19 632	81 111	-61 479	-76
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**2 148 051**	**1 748 861**	**399 189**	**23**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	**2 286 932**	**1 900 245**	**386 687**	**20**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

CITAGONE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

PASSIF	Valeurs au 31/12/16	Valeurs au 31/12/15	Variation en valeur	Variation en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 1 369 500)	1 369 500	1 354 500	15 000	1
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-117 094	-124 088	6 995	6
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-5 273	6 995	-12 268	-175
SITUATION NETTE	1 247 134	1 237 407	9 727	1
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 247 134**	**1 237 406**	**9 727**	**1**
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	20 000	20 000		
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS	**20 000**	**20 000**		
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	67 850	40 550	27 300	67
Avances et acptes recus sur cdes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 991	69 732	259	
Dettes fiscales et sociales	86 734	71 985	14 749	20
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	795 223	460 572	334 651	73
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	**1 019 799**	**642 839**	**376 960**	**59**
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	**2 286 932**	**1 900 245**	**386 687**	**20**

(1) Dont à plus d'un an *1 019 799* *642 839*

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RÉSULTAT

CITAGONE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Du 01/01/16 Au 31/12/16	% CA	Du 01/01/15 Au 31/12/15	% CA	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	118 618	100	189 100	100	-70 482	-37
Montant net du chiffre d'affaires	**118 618**	**100**	**189 100**	**100**	**-70 482**	**-37**
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	95 663	81	3 390	2	92 273	
Autres produits	1		1		1	93
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**214 282**	**181**	**192 491**	**102**	**21 791**	**11**
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	256 135	216	240 374	127	15 761	7
Impôts, taxes et versements assimilés	445		442		3	1
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	22 452	19	22 575	12	-123	-1
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	60		1		59	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**279 092**	**235**	**263 392**	**139**	**15 700**	**6**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**-64 809**	**-55**	**-70 901**	**-37**	**6 092**	**9**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT - SUITE

CITAGONE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

		Du 01/01/16 Au 31/12/16	% CA	Du 01/01/15 Au 31/12/15	% CA	Variation en valeur	Variation en %
Produits financiers							
De participation	(3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo.	(3)						
Autres intérêts et produits assimilés	(3)	123 056	104	119 246	63	3 810	3
Reprises sur prov., dépréciations, transferts				4 315	2	-4 315	-100
Différences positives de change							
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement							
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		**123 056**	**104**	**123 561**	**65**	**-505**	
Charges financières							
Dot. amortissements, dépréc., prov.							
Intérêts et charges assimilées	(4)	60 863	51	45 665	24	15 199	33
Différences négatives de change							
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement							
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES		**60 863**	**51**	**45 665**	**24**	**15 199**	**33**
RÉSULTAT FINANCIER		**62 192**	**52**	**77 896**	**41**	**-15 703**	**-20**
RÉSULTAT COURANT avant impôts		**-2 617**	**-2**	**6 995**	**4**	**-9 612**	**-137**
Produits exceptionnels							
Sur opérations de gestion							
Sur opérations en capital							
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges							
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS							
Charges exceptionnelles							
Sur opérations de gestion							
Sur opérations en capital							
Dot. amortissements, dépréciations, prov.							
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES							
RESULTAT EXCEPTIONNEL							
Participation des salariés aux résultats							
Impôt sur les bénéfices		2 656	2			2 656	
TOTAL DES PRODUITS		**337 338**	**284**	**316 052**	**167**	**21 287**	**7**
TOTAL DES CHARGES		**342 611**	**289**	**309 057**	**163**	**33 554**	**11**
Bénéfice ou Perte		**-5 273**	**-4**	**6 995**	**4**	**-12 268**	**-175**

(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CITAGONE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016 dont le total est de 2 286 932,11 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -5 272,85 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Ces comptes annuels ont été établis le .

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisabon, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Amortissements des biens non décomposables :

La pénode d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

STOCKS

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

CITAGONE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL	57 630		
INCORPOR.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	54 630		
CORPORELLES	Terrains				
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre			
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui			
CORPORELLES	Constructions	Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
CORPORELLES	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
CORPORELLES		Inst. générales, agencts & aménagts divers			
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Matériel de transport			
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Matériel de bureau & mobilier informatique	600		
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Emballages récupérables & divers			
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours				
CORPORELLES	Avances et acomptes				
		TOTAL	600		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
FINANCIERES	Autres participations		108 520		10 050
FINANCIERES	Autres titres immobilisés				
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL	108 520		10 050
		TOTAL GENERAL	221 380		10 050

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d origine
			par sort poste	par cess ons		
INCORPOR.	Frais d'établissement & develop.	TOTAL			57 630	
INCORPOR.	Autres postes d'Immob. incorporelles	TOTAL			54 630	
CORPORELLES	Terrains					
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre				
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui				
CORPORELLES	Constructions	Inst. gal. agen. amé. cons				
CORPORELLES	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
CORPORELLES		Inst. gal. agen. amé. divers				
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Mat. bureau, inform., mobilier			600	
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Emb. récupérables & divers				
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours					
CORPORELLES	Avances et acomptes					
		TOTAL			600	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
FINANCIERES	Autres participations			100	118 470	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés					
FINANCIERES	Prêts & autres immob. financiéres					
		TOTAL		100	118 470	
		TOTAL GENERAL		100	231 330	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

CITAGONE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

CADRE A — **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dévelop.	**TOTAL**	40 282	11 526		51 808
Autres immobilisations incorporelles	**TOTAL**	29 114	10 926		40 040
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	600			600
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	600			600
	TOTAL GENERAL	**69 996**	**22 452**		**92 448**

CADRE B — **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	**TOTAL**							
A. Immob. incorpor.	**TOTAL**							
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C	**Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices**	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ACTIF CIRCULANT

CITAGONE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres Immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	500 609	500 609	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres Taxe sur la valeur ajoutée	56 309	56 309	
	coll. publiques Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	1 503 064	1 503 064	
	Charges constatées d'avance	19 632	19 632	
	TOTAUX	**2 079 615**	**2 079 615**	

Renvois		
(1)	Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

CITAGONE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	271
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**271**

CITAGONE

95 BOULEVARD BEAUMARCHAIS

75003 PARIS 3EME ARRONDISSEMENT

Exercice clos le : 31 décembre 2016

APE : SIRET : 75032415400012

Certifié conforme

BILAN ACTIF

CITAGONE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/16	Valeurs nettes au 31/12/15	Variation en valeur	Variation en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	5 822	17 348	-11 526	-66
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	14 590	25 516	-10 926	-43
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillag. indus				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	118 470	108 520	9 950	9
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**138 882**	**151 384**	**-12 502**	**-8**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et sercices)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)	500 609	431 910	68 699	16
Autres (3)	1 559 373	1 010 517	548 857	54
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	168	150 168	-150 000	-100
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	68 268	75 156	-6 888	-9
Charges constatées d'avance(3)	19 632	81 111	-61 479	-76
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**2 148 051**	**1 748 861**	**399 189**	**23**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	**2 286 932**	**1 900 245**	**386 687**	**20**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

CITAGONE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

PASSIF	Valeurs au 31/12/16	Valeurs au 31/12/15	Variation en valeur	Variation en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 1 369 500)	1 369 500	1 354 500	15 000	1
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-117 094	-124 088	6 995	6
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-5 273	6 995	-12 268	-175
SITUATION NETTE	1 247 134	1 237 407	9 727	1
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 247 134**	**1 237 406**	**9 727**	**1**
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	20 000	20 000		
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS	20 000	20 000		
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	67 850	40 550	27 300	67
Avances et acptes reçus sur cdes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 991	69 732	259	
Dettes fiscales et sociales	86 734	71 985	14 749	20
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	795 223	460 572	334 651	73
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	**1 019 799**	**642 839**	**376 960**	**59**
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	**2 286 932**	**1 900 245**	**386 687**	**20**

(1) Dont à plus d'un an *1 019 799* *643 639*

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créd. de banques

(3) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RÉSULTAT

CITAGONE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Du 01/01/16 Au 31/12/16	% CA	Du 01/01/15 Au 31/12/15	% CA	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	118 618	100	189 100	100	-70 482	-37
Montant net du chiffre d'affaires	**118 618**	**100**	**189 100**	**100**	**-70 482**	**-37**
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	95 663	81	3 390	2	92 273	
Autres produits	1		1		1	93
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**214 282**	**181**	**192 491**	**102**	**21 791**	**11**
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	256 135	216	240 374	127	15 761	7
Impôts, taxes et versements assimilés	445		442		3	1
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	22 452	19	22 575	12	-123	-1
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	60		1		59	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**279 092**	**235**	**263 392**	**139**	**15 700**	**6**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**-64 809**	**-55**	**-70 901**	**-37**	**6 092**	**9**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT - SUITE

CITAGONE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Du 01/01/16 Au 31/12/16	% CA	Du 01/01/15 Au 31/12/15	% CA	Variation en valeur	Variation en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	123 056	104	119 246	63	3 810	3
Reprises sur prov., dépréciations, transferts			4 315	2	-4 315	-100
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**123 056**	**104**	**123 561**	**65**	**-505**	
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	60 863	51	45 665	24	15 199	33
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**60 863**	**51**	**45 665**	**24**	**15 199**	**33**
RÉSULTAT FINANCIER	**62 192**	**52**	**77 896**	**41**	**-15 703**	**-20**
RÉSULTAT COURANT avant impôts	**-2 617**	**-2**	**6 995**	**4**	**-9 612**	**-137**
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES						
RESULTAT EXCEPTIONNEL						
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	2 656	2			2 656	
TOTAL DES PRODUITS	**337 338**	**284**	**316 052**	**167**	**21 287**	**7**
TOTAL DES CHARGES	**342 611**	**289**	**309 057**	**163**	**33 554**	**11**
Bénéfice ou Perte	**-5 273**	**-4**	**6 995**	**4**	**-12 268**	**-175**

(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CITAGONE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-aprés font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016 dont le total est de 2 286 932,11 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -S 272,85 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Ces comptes annuels ont été établis le .

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

STOCKS

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

CITAGONE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

CADRE A	IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL	57 630		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	54 630		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
		Inst. générales, agencts & aménagts divers			
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			
		Matériel de bureau & mobilier informatique	600		
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	600		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		108 520		10 050
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL	108 520		10 050
		TOTAL GENERAL	221 380		10 050

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			57 630	
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			54 630	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst, gal. agen. amé. cons				
	Insl, techniques, matériel & outillage indust.					
		Inst. gal. agen. amé. divers				
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
		Mat, bureau, inform., mobilier			600	
		Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL			600	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations			100	118 470	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob, financières					
		TOTAL		100	118 470	
		TOTAL GENERAL		100	231 330	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

CITAGONE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

CADRE A — **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dévelop.	**TOTAL**	40 282	11 526		51 808
Autres immobilisations incorporelles	**TOTAL**	29 114	10 926		40 040
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	600			600
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	600			600
	TOTAL GENERAL	69 996	22 452		92 448

CADRE B — **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	**TOTAL**							
A. Immob. incorpor.	**TOTAL**							
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C	**Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices**	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ACTIF CIRCULANT

CITAGONE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	500 609	500 609	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres — Taxe sur la valeur ajoutée	56 309	56 309	
	coll. publiques — Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	1 503 064	1 503 064	
	Charges constatées d'avance	19 632	19 632	
	TOTAUX	**2 079 615**	**2 079 615**	

Renvois :		
(1)	Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

CITAGONE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	271
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**271**

C . E . G . A .

CABINET ERIC GUITON AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Auprès de la Cour d'Appel de Nîmes

SOCIETE CITAGONE

Société par Actions Simplifiée

à capital variable

Siège social : 95, boulevard Beaumarchais

75003 PARIS

RAPPORT SPECIAL

DU

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Opérations visées par l'article L.227-10 du Code de Commerce

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

SARL au capital de 100 000 €
RCS Avignon 494 005 507

Siège social. Gourgoumelle
84220 ROUSSILLON

Téléphone: 04 90 78 33 66
Télécopie: 04 90 78 23 75
Mail: guiton.eric@orange.fr

C . E . G . A .

CABINET ERIC GUITON AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Auprès de la Cour d'Appel de Nimes

Aux actionnaires de la S.A.S. CITAGONE,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article 21 des statuts, il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de Commerce qui serait intervenue au cours de l'exercice écoulé et qui aurait fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Fait à Roussillon, le 19 mai 2017

Pour la S.A.R.L. CABINET ERIC GUITON AUDIT

Le commissaire aux comptes

Eric GUITON

SARL au capital de 100 000 €
RCS Avignon 494 005 507

Siége social: Gourgoumelle
84220 ROUSSILLON

Téléphone: 04 90 78 33 66
Télécopie: 04 90 78 23 75
Mail: guiton.eric@orange.fr

C . E . G . A .

CABINET ERIC GUITON AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Auprès de la Cour d'Appel de Nimes

SOCIETE CITAGONE

Société par Actions Simplifiée

à capital variable

Siège social : 95, boulevard Beaumarchais

75003 PARIS

RAPPORTS

DU

COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

SARL au capital de 100 000 €
RCS Avignon 494 005 507

Siége social: Gourgoumelle
84220 ROUSSILLON

Téléphone: 04 90 78 33 66
Télécopie: 04 90 78 23 75
Mail: guiton eric@orange fr

C . E . G . A .

CABINET ERIC GUITON AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Auprés de la Cour d'Appel de Nimes

SOCIETE CITAGONE

Société par Actions Simplifiée

à capital variable

Siège social : 95, boulevard Beaumarchais

75003 PARIS

RAPPORT

DU

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2016

SARL au capital de 100 000 €
RCS Avignon 494 005 507

Siège social: Gourgoumelle
84220 ROUSSILLON

Téléphone: 04 90 78 33 66
Télécopie: 04 90 78 23 75
Mail: guiton.eric@orange.fr

C . E . G . A .

CABINET ERIC GUITON AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Auprès de la Cour d'Appel de Nîmes

A Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale du 30 juin 2016, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CITAGONE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

SARL au capital de 100 000 €
RCS Avignon 494 005 507

Siège social: Gourgoumelle
04220 ROUSSILLON

Téléphone: 04 90 78 33 66
Télécopie: 04 90 78 23 75
Mail: guiton.eric@orange.fr

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

Les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Roussillon, le 19 mai 2017

Pour la S.A.R.L. CABINET ERIC GUITON AUDIT

Le commissaire aux comptes

Eric GUITON